



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : CULTURE & PATRIMOINE

Affaire suivie par : Magali BIRAT

N°D2023-05-CP

OBJET : PROJET EAC ALSH LAGROLÈRE- CRÉATION D'UN PLATEAU DE JEU « QUI EST-CE ? »
DANS LE CADRE DU PARCOURS ÉCO-CITOYENS DE DEMAIN ! CTEAC EXPLOR'ACTEURS – ANNÉE
SCOLAIRE 2022-23

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme de parcours EAC 2022-2023 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle et présenté en Commission Culture en date du 26 octobre 2022, dont le projet « Éco-citoyens de demain ! » sur le thème de l'environnement ;

Vu la volonté de l'ALSH de Lagrolère, Montayral, de travailler sur le sujet avec le groupe des 6-12 ans ;

Vu l'offre d'éducation proposée par La Fabrique toi-même, dont le siège est Las Foutounes – 47270 Saint-Pierre-de-Clairac, sur la création d'un plateau de jeu « Qui est-ce ? » ;

Vu le projet qui se déroulera sur les mois de janvier et février et se décomposera selon : étape préparatoire, 3 ateliers, graphisme et matériel pour un montant global de 1 584 € TTC ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - D'approuver l'offre de prestation en référence avec l'ALSH de Lagrolère pour un travail sur l'environnement autour du concept de plateau de jeu « Qui est-ce ? » pour un montant global de 1 584 € TTC ;

2°) - De prévoir cette dépense au budget 2023, payable par virement bancaire ou administratif à réception de la facture ;

3°) - De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

047-200068930-20230110-D2023_05_CP-AR
Reçu le 11/01/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 janvier 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 11 janvier 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 11 janvier 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com